

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

MAIRIE

DE

07380 SAINT CIRGUES DE PRADES

Tél. : 04 75 93 21 63

Réunion du Conseil Municipal

Du 13/03/24

Compte-Rendu

Date de la convocation : 08 Mars 2024.

Lieu : Mairie Heure : 20H00

Conseillers en exercice : Présents : 9 Excusés : 0 Pouvoirs : 2

Liste des présents : Mmes DUBOIS Bernadette, OMACINI Jocelyne, SANLEFRANQUE Aurélie, PLANTEVIN Brigitte, Mrs PALLOT Thierry, BOURNIQUEL Pierre, BERTRAND Michel, ROCHER Julien, CONSTANTIN Camille.

Liste des pouvoirs : CHABANIS Marie-Claude à BERTRAND Michel, VAUCLARE Roland à BOURNIQUEL Pierre.

Sommaire

ORDRE DU JOUR :

- 1. Délibération concernant le vote du CA, du compte de gestion et de l'affectation du résultat du budget communal.**
- 2. Délibération concernant le vote du CA, du compte de gestion et de l'affectation du résultat du budget de l'eau et assainissement.**
- 3. Délibération concernant le vote des taux communaux 2024.**
- 4. Délibération concernant les transferts entre Service Général et Service de l'Eau.**

Divers

Divagation d'animaux en cœur village

.....
Délibération concernant le vote du CA, du compte de gestion et de l'affectation du résultat du budget communal.

Madame Bernadette DUBOIS 1^{er} Adjointe présente le compte administratif 2023 du budget général. Concernant le fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 126182.03 € et les recettes à 160509.69 € soit un excédent de 34327.66 €.

Concernant l'investissement les dépenses s'élèvent à 36861.31 € et les recettes à 52779.45 € soit un excédent de 15918.14 €.

Monsieur le Maire quitte la salle et le conseil sous la présidence de l'adjointe qui procède au vote.

Par 10 voix **POUR**, le conseil accepte le CA proposé.

Le Maire confirme que les valeurs du compte de gestion sont identiques à celle du CA.

Le Maire propose aussi d'affecter 30000 € d'excédent du fonctionnement au compte 1068 (recette d'investissement) et 4327.66 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) ainsi que l'excédent d'investissement de 15918.14 € au compte 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement).

Par 11 voix **POUR**, le conseil accepte le compte de gestion et les reports.

Délibération concernant le vote du CA, du compte de gestion et de l'affectation du résultat du budget de l'eau et assainissement.

Mme Bernadette DUBOIS 1^{er} Adjointe présente le compte administratif 2023 du budget de l'eau et assainissement.

Concernant le fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 29890.53 € et les recettes à 33281 € soit un excédent de recettes de 3390.47 €.

Concernant l'investissement les dépenses s'élèvent à 25211.19 € et les recettes à 70117.96 € soit un excédent d'investissement de 44906.77 €.

Mr le Maire quitte ensuite la salle et le conseil sous la présidence de l'adjointe qui procède au vote.

Par 10 voix **POUR**, le conseil accepte le CA proposé.

Le Maire confirme que les valeurs du compte de gestion sont identiques à celle du CA.

Le Maire propose aussi de reporter le résultat de fonctionnement au compte 002 (Résultat de Fonctionnement) pour 3390.47 € et l'excédent d'investissement de 44906.77 € au compte 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement).

Par 11 voix **POUR**, le conseil accepte le compte de gestion et les reports.

Délibération concernant le vote des taux communaux 2024.

Monsieur le Maire fait part au Conseil du travail fait par la Commission des Finances pour équilibrer le budget il propose de maintenir les taux en vigueur à savoir :

	Taux 2024 Commune
Taxe d'Habitation	5.49
Taxe Foncières (Bâti)	29.90
Taxe Foncières (Non Bâti)	77.27

Il demande au Conseil d'accepter cette proposition.

Par 11 voix **POUR**, le Conseil Municipal accepte la délibération proposée

Délibération concernant les transferts entre Service Général et Service de l'eau.

Monsieur le Maire rappelle que le service de l'Eau utilise le personnel communal pour les besoins du service.

Il propose que le montant du transfert pour 2024 soit de 5000 €, payé par le service de l'eau au budget général. Cette somme devra être confirmée en fin d'exercice 2024 au vu de la réalité notamment des exigences de la police de l'eau et des travaux effectués sur le réseau.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à 11 voix **POUR**, la délibération proposée.

Divers

Concernant la divagation des animaux dont nous avons reçu plusieurs plaintes le nécessaire va être fait pour que cela cesse le plus rapidement possible.

Le Maire

Thierry PALLOT

